



Objet : lettre ouverte. Une démarche constructive de démocratie participative.
Présentations de nos propositions d'amélioration du projet d'aménagement de la place de Larmasse..

Madame le Maire de Lisle sur Tarn.

Tout d'abord, Lisle Environnement prend acte de votre projet d'aménagement de la place de Larmasse avant l'atelier participatif que nous avons envisagé d'organiser. Le contexte des élections et la présentation publique que vous en avez faite nous ont amenés à décaler notre atelier de quinze jours.

Comme vous le savez, Lisle environnement, conformément à son objet, est attachée à la démocratie participative, à la préservation et à la valorisation du patrimoine humain et naturel de la commune et à des équipements locaux favorisant les déplacements de piétons et des vélos, le développement des transports en commun et du covoiturage.

En amont des ateliers participatifs en vue de proposer des améliorations du projet d'aménagement de la place de Larmasse, nous avons organisé :

- Une animation sur la place, un jeu à partir de photos pour s'approprier cette place et son histoire.
- Une présentation de la démarche urbanistique et paysagère a été réalisée par un architecte urbaniste membre de l'association.

Bien que moins nombreux que souhaité, compte-tenu de la période peu favorable et le peu de délai pour faire connaître le déplacement dans le temps de l'évènement, nous avons pu constituer 2 tables de 5 personnes qui ont travaillé à partir du projet présenté pour y apporter des propositions d'amélioration.

Vous trouverez ci-joint, en annexe les propositions qui sont ressorties de ces ateliers. Nous espérons que vous les prendrez en compte, si nécessaire à travers un permis modificatif d'aménager.

Nous avons bien conscience qu'un permis modificatif d'aménager risque de retarder le démarrage des travaux, mais nous n'avons pu organiser ces ateliers participatifs plus tôt, car, malgré plusieurs courriers de notre part, vous nous avez fourni les éléments, qu'une fois votre projet ficelé.

Cet atelier n'a pas voulu mélanger les propositions d'amélioration de l'aménagement de la place de Larmasse à la question des arbres que vous prévoyez d'abattre. C'est pourquoi ce dernier sujet fera l'objet d'une action spécifique.

Veillez recevoir Madame le maire de Lisle sur Tarn nos salutations écologiques et citoyennes.

Françoise BLANDEL Présidente de Lisle environnement

Annexe

Constats et proposition issues des ateliers sur l'aménagement de la Place Larmasse

Projet d'aménagement de la place de Larmasse présenté par la municipalité le 19 juin 2024.



Légende :

Places de Parking



Chaussée



Espaces verts



Trottoir



2 constats :

- La zone de la place de Larmasse, dans l'étude du cabinet EGIS travaillant sur la mobilité, est indiquée comme n'étant pas en tension de stationnement. Il y a un stationnement important de véhicules sur cette place uniquement les dimanches de marché et les jours d'événements utilisant les promenades (Art Scénics, vides greniers) ou de grands événements tel le feu d'artifice. Nous avons compté un dimanche de marché 31 véhicules sur le périmètre d'aménagement. Pour ces jours, il conviendrait de privilégier l'utilisation du parking du Rabistau le long de la D988 et donc de réduire le stationnement aux seuls usagers riverains.
- La désimperméabilisation évite de surcharger le réseau d'eau pluviale.

4 faiblesses ont été repérées :

- La place est vue comme un aménagement de stationnements et une réfection de la chaussée. Il y a un manque de prise en compte des bâtiments remarquables et de leur mise en valeur.
- La désimperméabilisation du sol nous semble insuffisante.
- Le Trottoir le long du gîte cogne sur les marches d'accès au gîte et les places de parking empêchent, le long de ce bâtiment, le passage des piétons et des « personnes à mobilité réduites ».
- Il y a un manque de visibilité des accès aux voitures du centre paroissial, au pôle des aînés et aux 2 garages à l'entrée de son accès.








3 Idées forces sont proposées :




1. Faire de la zone entre la rue de l'enclos et le pont vers les promenades une zone de circulation à vitesse limitée à 20 km/h, voir à une voie partagée (<https://collectivitesviabiles.org/articles/rue-partagee.aspx>)
2. Mettre en valeur les bâtiments remarquables de la place : le gîte et le centre paroissial
3. Rééquilibrer l'emplacement des places de parking et des espaces verts avec un espace vert devant le gîte, en augmentant les zones désimperméabilisées, voir en réduisant les places de stationnement pour que soit utilisé le parking du Rabistau le long de la D988.

Nous vous présentons ci-dessous une version 1 de modifications d'aménagements avec des variantes en terme de nombre de places de parking. Seules les zones modifiées sont indiquées. Nous avons ajouté des symboles représentant des équipements indiqués lors des ateliers.

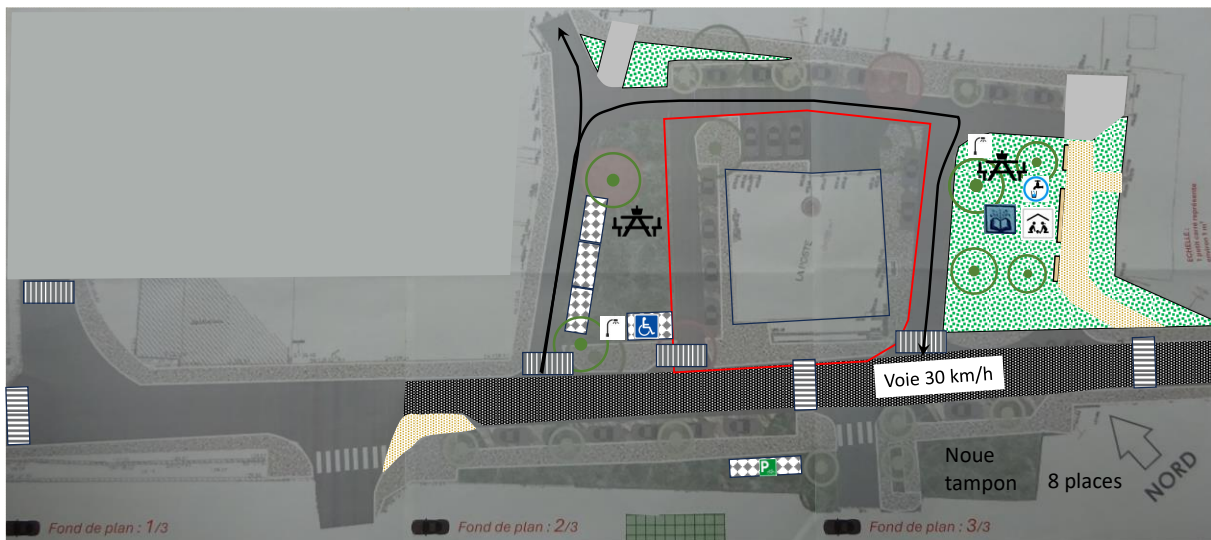
Légendes valables pour toutes les versions et variantes :

Légende des modifications proposées :

Places de Parking  Chaussée  passage piéton  arbre  muret 
Espaces verts  Allée perméable piétons /personnes à mobilité réduite/vélos 

Place personne à mobilité réduite  Place parking vélos  Point d'eau potable 

Table/banc  boîte à livres  jeux enfants  éclairage 



Liste des propositions de modifications :

- Réaliser un emplacement de places réservées aux vélos en face de la poste près de l'entrée du parc.
- Ajouter des végétaux bas et un accès par une chaussée perméable identifiée à l'entrée pour mettre en valeur visuellement le centre paroissial.
- Retraiter l'accès au pôle des aînés et aux 2 garages et à l'entre de l'accès de ce pôle par une chaussée perméable identifiée.
- Traiter la chaussée devant et autour de la place de Larmasse comme voie de circulation 20 km/h pour une circulation apaisée. Pour cela prévoir une zone de rétrécissement de la voie au niveau de la rue de l'enclos de façon à inciter le ralentissement des véhicules qui entrent vers le centre du village.
- Une circulation à sens unique autour de la poste.
- Dans les 2 ateliers, les participants proposent de transformer la zone devant le gîte et la boulangerie actuellement vue comme un parking avec 12 places de stationnement, en un espace vert de convivialité mettant en valeur le bâtiment remarquable qu'est le gîte.
- Un éclairage mettant en valeur les deux bâtiments remarquables (centre paroissial et gîte) pourrait être envisagé.

Pour les places de parking perdues, sont proposés :

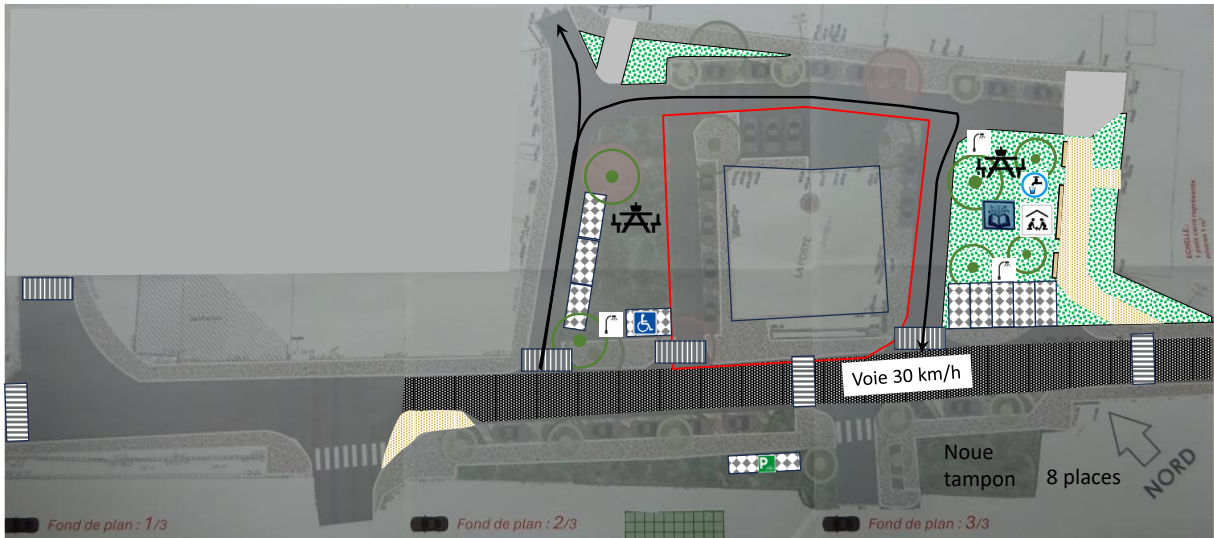
- ✓ D'implanter 3 places de parking pour les riverains de la rue de Larmasse face à l'espace vert actuel à l'ouest de la poste. En effet, ne pas le prévoir dès maintenant est illusoire, car à terme les riverains se gareront le long de l'espace vert aménagé. Il suffit de voir l'évolution du stationnement dans le temps à la place de la République. Le groupe n'est pas attaché à cette proposition mais pense que par principe de réalité, il y a intérêt à prévoir au moins 3 places de parking à cet endroit. La consultation des riverains de cette rue nous semble importante. Sont-ils disposés à garer leur véhicule le long du parc et s'engagent-ils à ne pas se garer le long de l'espace vert en face de chez eux ou préfèrent-ils que 3 emplacements soient créés ?

- ✓ D'implanter la place de parking « personnes à mobilité réduite » à l'ouest de la poste car plus près de la boîte aux lettres et de la rampe d'accès à la poste, donc plus respectueux de leur handicap.

Ces dispositions permettent de compenser 4 places de parking sur les 12 places perdues par l'espace vert de convivialité créé. Il resterait ainsi 8 places de parking en moins par rapport au projet qui a été présenté par la municipalité. Le fait de réduire le nombre de places incitera plus les personnes se rendant au centre du village à utiliser les places créées sur le parking multimodale le long de la D988.

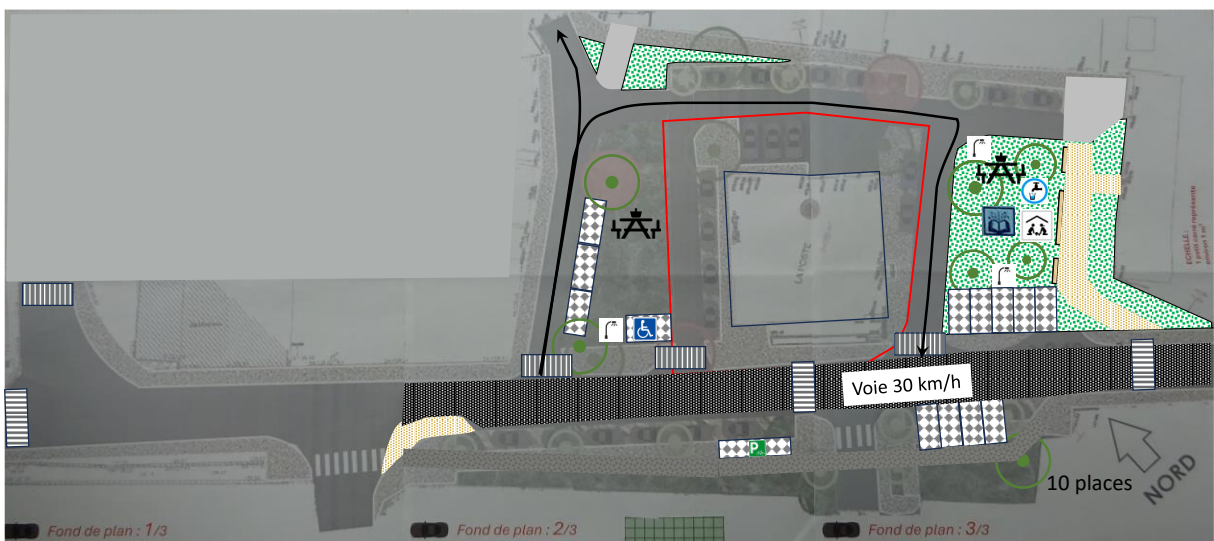
2 variantes sont proposées s'il était évalué que le nombre de places de stationnement pour les riverains s'avérait insuffisant.

- ✓ Variante 1 : implanter 5 places de parking en épi au sud de l'espace vert de convivialité créé le long de la rue de la poste.

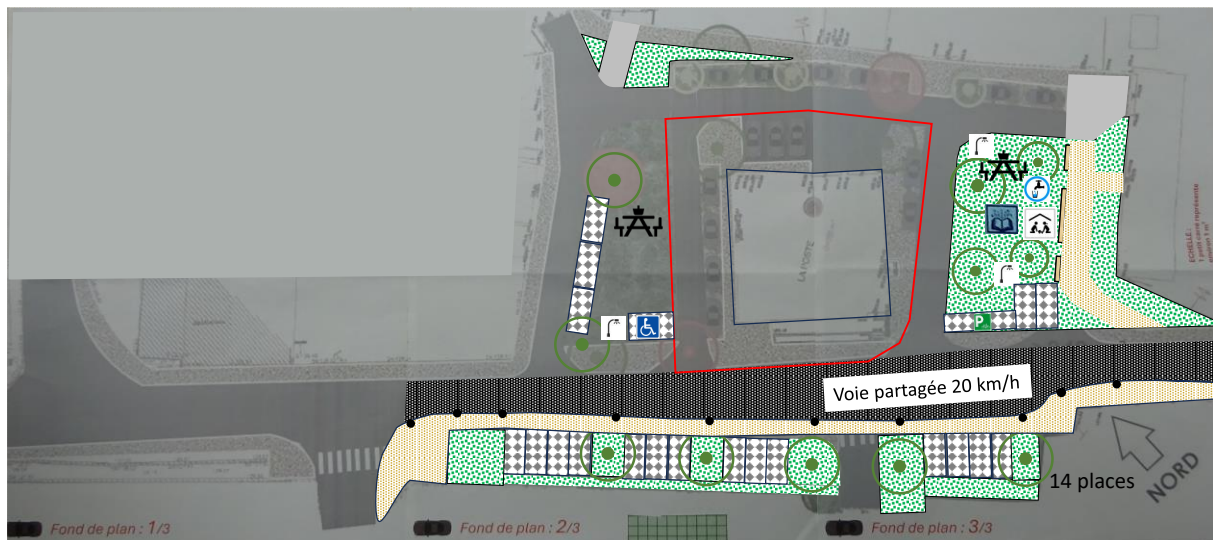


Avec cette variante, ce ne sont plus que 3 places de parking en moins par rapport au projet proposé. Il est également proposé une noie tampon à droite de l'entrée du parc pour gérer les eaux pluviales.

- ✓ Variante 2 : implanter 4 places de parking en épi à l'est de l'entrée du parc, ce qui ajoute un solde de 2 places supplémentaires et réduit à une seule place en moins par rapport au projet présenté la 19 juin.



Une version 2 est également proposée organisant la rue devant la poste comme une voie de circulation partagée à 20 km/h



Dans cette version, il y a le même nombre de places que dans le projet présenté le 19 juin.

il sera incité à se garer en marche arrière par ce panneau normalisé.



Il a également été proposé qu'au moment de l'aménagement de l'avenue de la gare, le long de la voie de chemin de fer, soit aménagé une liaison douce pour la circulation des vélos et piétons.

Pour mémoire nous vous présentons ci-dessous le travail des 2 tables qui a permis de vous présenter les propositions de modifications d'aménagement ci-dessous.

Table 1

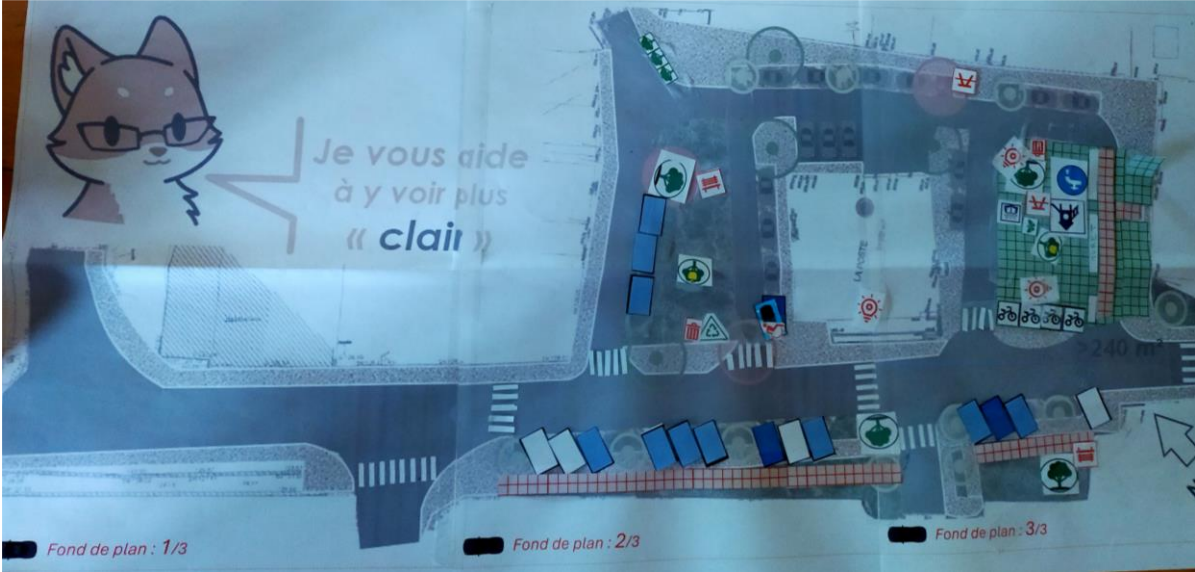


Table 2

